Bulletin de Liaison Intermittent et Sporadique n° 47
Jeunes scolarisés sans papiers, enfants de familles sans papiers, élèves en danger

20 mai 2010

Réseau Éducation Sans Frontières
www.educationsansfrontieres.org

BESSON : JUSQU'OÙ ? JUSQU'À QUAND ?

Langres, 31 mars. 200 élèves du collège Diderot sortent dans les rues, révoltés par l'expulsion express de deux de leurs camarades, renvoyées au Kosovo. Le 9 mai, pas moins de 200 personnes venues de Langres et de Chaumont, la ville dont Luc Châtel, ministre de l'Education est le maire, marchent pour réclamer le retour de la famille. Une mobilisation ordinaire, relayée par les médias locaux, une de plus ? Il ne se passe pas de semaine sans qu'un article, plusieurs, souvent avec photo, ne fasse part de tels faits, et illustre à l'évidence que **la jeunesse et de larges pans de la société française ne s'habituent pas aux infamies accomplies prétendument en leur nom.**

La machine à expulser s'est emballée, et s'acharne particulièrement sur les familles demandeurs d'asile, souvent arrivées depuis peu, supposant, à tort, que leur disparition des classes et du quartier, passant presque inaperçue, soulèverait peu de réactions. Par incompétence ou incertitude sur leur efficacité, des préfectures mettent la gomme : brutalité, violence, déploiement de forces disproportionnées, intimidation, mépris des procédures. Rien ne semble arrêter la machine aveugle, ni la maladie, ni le handicap ou la maltraitance d'enfant. Difficile de faire mieux pour indigner voisins et professionnels concernés, et susciter de nouvelles ou plus amples protestations.

On a vu des préfets désavoués par le Conseil d'Etat, voire par Sarkozy lui-même, un autre devoir renoncer à une expulsion après avoir gaspillé plus de 150 000 €, on entend des syndicats de policiers manifester leur désapprobation face à la pression du chiffre et aux actes auxquels ils sont contraints. Le ministre lui-même, confronté à ses engagements non tenus vis-à-vis des familles haïtiennes, accuse RESF de supercherie et exige un droit de réponse sur TF1. Ce ne serait qu'une grotesque gesticulation s'il ne s'agissait de la vie de familles traumatisées et endeuillées. Mais qui ont décidé de ne pas se laisser faire.

Cette politique doit cesser. Celle qui traque et qui dénie le droit de vivre et travailler ici. Celle qui démembre les familles. Celle qui prévoit d'allonger la durée de rétention et de bannir les expulsés. Celle qui s'attaque aux libertés en amputant les pouvoirs des juges. Le ministre qui s'en glorifie passera, laissant derrière lui un sinistre bilan. **À Lyon, des banderoles apparaissent aux fenêtres pour réclamer la régularisation de Guilherme Hauka Azanga.** Nous avons tous une fenêtre à orner, une banderole à poser. Nous sommes des millions. L'histoire jugera.

Sommaire n° 47

Guilherme p. 2
Langres, la manif des enfants p. 2
Droit d'asile à la mode Besson p. 3
Nicolaz « oublié » p. 3
Handicapé sans papiers p. 4
Haïti p. 4
Kelly, malade mentale p. 6
80 heures en zon d'attente p. 6
Daniel, 2 ans, au commissariat p. 6
Mohamed Allouche p. 7
Jeunes majeurs parisiens p. 8

GUILHERME HAUKA AZANGA

Lettre ouverte adressée au président de la République au sujet de Guilherme Hauka-Azanga,

Angolais réfugié en France depuis 8 ans, débouté de sa demande d'asile malgré l'assassinat de sa première femme dans la guerre civile. Il a refait sa vie ici et eu deux enfants avec Florence, sa nouvelle compagne, elle-même mère de deux enfants. Il est donc père et beau-père de quatre enfants.
Cela n'a pas empêché le préfet du Rhône de le faire arrêter en janvier dernier, et de lui faire subir quatre tentatives d'expulsions dans des conditions spécialement honteuses. Ci-dessous le courrier adressé à M. Sarkozy pour l'alerter sur les dérives auxquelles conduit sa politique.

Monsieur le président de la République
Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation de M. Guilherme Hauka-Azanga, ressortissant angolais vivant à Lyon. Elle ne vous est pas tout à fait inconnue puisqu'il nous a été dit à l'occasion d'une communication téléphonique avec l'Élysée, le 8 avril vers 23 h 30, que vous en étiez informé.
Depuis le 19 janvier, Guilherme Hauka-Azanga a été interpellé deux fois à domicile, menacé d'un revolver puis menotté sous les yeux d'un enfant présent. Il a été enfermé 31 jours en centre de rétention et emprisonné deux mois pour refus d'embarquer. Il a subi quatre tentatives d'expulsion au cours desquelles il a été ligoté des pieds à la tête. Pour s'opposer à l'une d'elle, il s'était enduit d'excréments. Les fonctionnaires de police l'ont enveloppé d'une couverture et monté dans l'avion. Où sommes-nous pour que des policiers doivent appliquer de tels ordres ? Deux avions spéciaux ont été mobilisés pour tenter, vainement, de l'expulser. Un premier appareil lui a fait parcourir le trajet Lyon-Le Bourget, un second a échoué à le conduire au Portugal. Des dizaines de policiers ont été mobilisés à chacune des étapes de ce périple. Au total, des centaines d'heures de travail de policiers, plusieurs dizaines de véhicules, un hélicoptère, deux avions… Une débauche de moyens pour tenter de séparer un père de ses enfants, un homme de sa compagne. Nous tenons à rendre hommage à son courage tout comme nous tenons à saluer les parents d'élèves, les enseignants, les habitants du quartier et toutes celles et ceux qui se sont mobilisés à Lyon et ailleurs pour empêcher que se produise l'inacceptable.
Certaines des organisations que nous représentons rassemblent des enseignants et des parents. Que dire à nos enfants et à nos élèves de tels faits ? Comment justifier un tel déploiement de force et un tel acharnement pour démembrer une famille ? Au nom de quelles valeurs ? Comment, en un mot, concilier les valeurs d'équité, de générosité et d'altruisme sur lesquelles doivent se fonder l'éducation et une telle débauche de brutalité ?
Nous nous étonnons d'autre part, Monsieur le président de la République, de l'usage qui continue d'être fait des forces de police. Des parents d'élèves de l'école Gilbert Dru sont surveillés ces derniers jours de façon ostensible par des policiers en civil. Devons-nous considérer cela comme de vaines démonstrations d'intimidation de parents d'élèves ?
Au-delà de la situation personnelle de Guilherme Hauka-Azanga, de sa compagne et de leurs enfants, cette affaire soulève des interrogations sur les missions confiées à l'administration et à la police en matière d'immigration, sur la violence des méthodes et la disproportion des moyens déployés. Nous nous refusons à croire, Monsieur le président, que le chef de l'État, cautionnerait de telles pratiques. Guilherme Hauka-Azanga a fourni au travers de ces épreuves des marques éclatantes de son attachement à la France et de son désir d'y poursuivre sa vie en famille. Nous demandons qu'il bénéficie d'un titre de séjour lui permettant de travailler légalement.
Nous vous prions, Monsieur le président de la République, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre Dubois
Président de la LDH
Jean-Jacques Hazam
Président de la FCPE
Catherine Tourier
Richard Moyon
RESF
Richard Béraud
Secrétaire général
FERC-CGT
Bernadette Groison
Secrétaire générale
FSU
Bernadette Peignat
Secrétaire nationale
SGEN-CFDT
Patrick Désiré
Co-secrétaire général
CGT Educ'action
Jean Burner
co-secrétaire fédéral
Sud Éducation

LANGRES, LA MANIF DES ENFANTS

Extraits de la lettre d'une passante http://www.educationsansfrontieres.org/article28199.html

« Peu avant midi, mercredi 31 mars, […] les lourdes portes de bois du collège viennent de s'ouvrir, et comme une nuée d'oiseaux, déboulent dans la rue des enfants, des adolescents. Ils crient, ils hurlent, ils tremblent, distribuent des tracts, portent leurs banderoles, tout ce qu'ils ont pu fabriquer dans la matinée, ils marchent vers la place en scandant « Solidarité ». Ils redescendent la rue principale en portant leurs slogans « J'ai honte de la France », « Honte à cette loi » « Imer et Merdina, on est avec vous ».

Pas d'adultes, juste 100 ou 200 enfants qui occupent la rue et avancent déterminés, ils ne regardent personne, les mâchoires serrées ou en criant, ils marchent avec tous les mêmes regards pleins de colère, celui des enfants blessés qui découvrent l'injustice. »

Convoquée le 31 mars au commissariat de Langres où elle vit depuis 4 ans, Mme Shabani, originaire du Kosovo, a été expulsée avec ses 5 enfants de 3 à 15 ans, dont quatre étaient scolarisés. *« L'aîné allait passer son brevet des collèges en juin. Elle a demandé l'asile politique, le statut de réfugiée politique, en vain. Elle ne s'attendait certainement pas à ce qu'il lui est arrivé ce matin-là : juste le temps de se faire emmener à l'école primaire pour prendre les deux petits, au collège pour les plus grands, Merdina ne voulait pas monter dans la voiture, elle y a été poussée de force devant ses camarades, puis à la gare, et dans le train pour le centre de rétention de Metz. »* Moins de 24 heures se sont écoulées entre l'interpellation et la montée menottes aux mains dans l'avion.

À Langres, la mobilisation ne faiblit pas : enfants, adultes, parents, profs, la FCPE, Amnesty international, la Ligue des Droits de l'Homme, et parfois une Sœur dans le cortège, avec des politiques.

« Rassemblement sans précédent pour les Shabani » titre le Journal de la Haute-Marne du 9 mai 2010 : 200 personnes participent avec l'avocate à une marche pour le retour de la famille Shabani.

Resf 52

DROIT D'ASILE À LA MODE BESSON

Arrivant en France en septembre 2009, la famille Asadov Sadoeva avait peut-être espéré y trouver une terre d'asile, et assez de tranquillité pour que les trois filles Mariami,10 ans, Sofya, 7 ans et Tamar, pas encore 2 ans, reprennent une existence normale.

La famille (les deux parents, la grand-mère maternelle et les enfants) venait de Géorgie, pays où les Kurdes yézides sont victimes d'exactions policières. Ils ont fui en Pologne et y ont déposé une demande d'asile.

Depuis septembre 2009, ils sont à Reims, hébergés au foyer de l'Armée du Salut. C'est là qu'ils ont été violemment interpellés un lundi à 6 h 30 du matin, par une quinzaine de policiers qui au passage ont saisi le listing des personnes hébergées qu'ils emporteront avec eux. Ils refusent d'attendre l'arrivée de la directrice adjointe en l'absence de laquelle ils ne peuvent légalement pénétrer dans le foyer, espace privé, comme leur rappelle d'ailleurs l'éducatrice présente.

Après s'être trompés de chambre et avoir brutalement réveillé d'autres familles, les policiers font irruption dans celle des enfants, repoussant l'éducatrice qui a demandé à les réveiller elle-même, et s'emparent des enfants qu'ils descendent au rez-de-chaussée. Puis c'est le tour des parents, enfin celui de la grand-mère qu'ils trouvent au réfectoire.

Alors que la loi l'exige, aucun document judiciaire ou administratif n'a été produit par les forces de police au cours de l'intervention afin de justifier leur action. On imagine la panique générale des autres hébergés et l'indignation des personnels.

Tous les membres de la famille, d'abord conduits à l'Hôtel de Police de Reims ont ensuite été emmenés au Centre de Rétention Administrative (CRA) de Metz avant leur embarquement pour la Pologne, prévu le lendemain. Des contacts s'étaient déjà établis entre le Resf 51 à Reims, L'OMF (Ordre de Malte France) présents au CRA de Metz et le Resf 57 à Metz.

Conduits à Roissy tôt le lendemain matin, ils refusent de monter à bord de l'avion et sont ramenés au CRA. Les délais sont maintenant dépassés qui obligent la préfecture de la Marne à solliciter la prolongation de leur rétention. Au vu des multiples irrégularités dans les conditions d'interpellation, le JLD décide la remise en liberté de la famille.

Les gendarmes du CRA préviennent Resf 57 que la famille est maintenant dehors. Elle est prise en charge rapidement. On lui trouve une chambre d'hôtel. À Reims, dès l'heure du retour fixée, on mobilise pour lui préparer un accueil, à son arrivée, en gare de Reims. Des éducateurs et éducatrices de l'Armée du Salut seront aussi présents avec d'autres résidents et compatriotes géorgiens. France Bleu et France 3 Champagne Ardenne, alertés dès le lundi, sont encore là. Des fleurs, un gâteau, mais surtout beaucoup de chaleur et d'émotion.

Après une journée de calme, on apprend le vendredi à 10 heures que la préfecture a fait appel de la décision du JLD. L'audience est annoncée pour l'après-midi. Des heures d'attente et d'angoisse pour la famille. Un appel à se rassembler devant le foyer de l'Armée du Salut est lancé au cas où…

La décision arrive enfin, transmise par un membre de Resf Metz qui s'était rendu à l'audience : La Cour d'Appel confirme la décision du JLD. Fin – provisoire - de l'alerte : la famille reste en attente d'une nouvelle arrestation et de la reconduite prévue en Pologne.

Resf 51

EXPULSION À TOUT PRIX : la préfecture de Meurthe et Moselle « oublie » Nicolaz, 2 ans ½

David Agoyan, sa femme et deux enfants (14 et 18 ans) sont arrêtés, vers 7 h 30, au foyer à Nancy mardi 11 mai 2010. Leur fils, Nicolaz, 2 ans et 1/2 n'est pas là, il est chez des amis. Qu'importe, la famille est embarquée et emmenée au centre de rétention de… Lyon, à 340 km de là ! La préfecture de Meurthe et Moselle ne s'encombre pas de détails pareils. Qu'importe si Nicolaz se retrouve sans personne…

Mercredi 12 mai, la préfecture de Moselle fait expulser dans un petit avion venu exprès pour eux à l'aéroport de Bron, la famille… sans son enfant. David, le père s'entaille les veines… mais ne sera pas soigné à Lyon. 15 policiers armés pour un couple et deux ados pieds et poings liés (l'enfant de 14 ans est lui aussi menotté). 15 policiers armés… pour un couple et deux ados venus il y a onze mois de Géorgie… ils sont Yézides et menacés en Géorgie comme le sont de nombreux membres de cette communauté

Arrivés en Pologne, ils sont remis à la police… qui s'inquiète du plus jeune qui n'est pas avec eux. Et refuse d'accueillir dans ces conditions la famille démembrée. Le père est soigné… et tous sont remis dans le même avion.

Un aller-retour pour la Pologne. Au fait ça coûte combien ? À Lyon, la famille est libérée. RESF est prévenu car personne ne sait que faire de cette famille. La préfecture de Meurthe et Moselle a su aller chercher la famille, a su l'amener jusqu'à Lyon, a su dépêcher un avion privé pour la Pologne… mais ne sait pas ramener la famille à Nancy auprès d'un enfant de 2 ans et 1/2 qui pleure. Comble de l'ironie : la PAF a ordre de remettre la famille à des militants de RESF Rhône…!

Mercredi soir la famille est de retour à Nancy. Nicolaz pleure mais a retrouvé les siens.

Resf 69 / Resf 54

HANDICAPÉ, PEUT-ÊTRE, MAIS D'ABORD SANS PAPIERS

Ardy, 15 ans, souffrant de graves complications suite à une maladie infectieuse de l'enfance mal soignée au Kosovo, aujourd'hui polyhandicapé, est venu en France avec ses parents, sa sœur, Mimosa, 17 ans, et son frère Edouard, 12 ans, tous les deux scolarisés. La famille Vrenezi, arrivée en France en 2008, avait fait une demande d'asile rejetée à deux reprises et un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg dont elle attendait la réponse. Depuis mars 2010, Ardy était placé dans un IEM (Institut d'Éducation Motrice) de Freyming-Merlebach (Moselle). Deux mois et déjà il avait fait des progrès notables: il riait, et réapprenait à marcher. Le 3 mai, l'arrestation violente et l'expulsion express de la famille ont mis un terme à ces progrès. Vers 20 heures, une trentaine (12 d'après la préfecture) de policiers se sont rendus au domicile des parents à Valmont (Moselle). Le frère de 12 ans jouait dans la cour, il est arrêté le premier, puis la police monte dans l'appartement et embarque les parents et la sœur de 18 ans. Mais comme la mère devait être opérée le lendemain, exceptionnellement Ardy couchait à l'IEM ce soir-là. L'escouade s'y rend, ayant enfermé parents et enfants dans le fourgon. Le personnel de l'IEM exige la présence de la maman, pour rassurer Ardy; celle-ci supplie qu'on laisse au moins son fils handicapé se faire soigner en France. Finalement toute la famille est transférée au C.R.A de Metz. Ni l'IEM ni l'ARS (Agence régionale de santé qui en exerce la tutelle) n'avaient été prévenus.

L'expulsion a été préparée soigneusement, exécutée en moins de 15 heures: aucun recours possible dans ces conditions. Après une nuit au CRA de Metz, la famille, escortée par 17 gendarmes, est expulsée le matin vers le Kosovo sur un vol spécial. Mimosa et son père restent menottés pendant la moitié du vol. À l'arrivée, aucune ambulance pour transporter Ardy. La famille doit payer un taxi jusqu'au village de Marali, dans le nord du pays.

Selon le Ministère chargé de l'immigration, la décision courageuse du Préfet de Moselle s'appuie sur l'avis favorable rendu par un Médecin Inspecteur de Santé Publique et l'approbation de M. Lang député-maire UMP de Freyming-Merlebach. Félicitations à tous les trois.

Les voisins, le personnel de l'IEM, les associations de défense des handicapés, RESF, syndicats et partis de gauche, choqués par la brutalité des faits, manifestent depuis pour exiger le retour d'Ardy et de toute sa famille et forment un collectif de soutien.

Le 12 mai, une manifestation a eu lieu à Forbach, une table ronde a réuni tous les acteurs du Collectif de soutien à la Mairie de Forbach, puis une délégation de 8 personnes a été reçue par la Sous-préfète, qui a longuement écouté mais ensuite a contesté tous les témoignages. D'après elle, tout a été fait avant, pendant et après pour que l'expulsion de Ardy soit irréprochable (!) du point de vue médical: avis des médecins (mais en fait Ardy est parti sans son dossier médical que sa pédiatre Mme Kieffer détient encore), avec des médicaments pour 2 mois (en fait une ordonnance pour 2 mois de médicaments dont certains sont introuvables au Kosovo et donc Ardy fait convulsions sur convulsions), un accueil médicalisé à Pristina (en fait pas de médecin, le fauteuil roulant restitué 24 heures après, pas de traitement gratuit comme annoncé). Qui croire? La Sous-préfète pense que le Kosovo, état souverain, est en mesure de gérer la situation. C'est vraiment avoir une méconnaissance de la situation médicale du Kosovo, et surtout de la possibilité pour cette famille de se faire soigner dans ce pays.

Samedi a eu lieu une marche silencieuse au départ de l'IEM de Freyming-Merlebach. Une association (Collectif des Démocrates Handicapés) a saisi le Préfet de région pour « atteinte à l'intégrité du corps de la Nation »

Lundi 17 mai, l'APF (association des Paralysés de France) a obtenu un rendez-vous avec une délégation du collectif de soutien à la Préfecture de Moselle (Metz) pour exiger le rapatriement d'Ardy et de sa famille.

Resf 57

http://www.educationsansfrontieres.org/article28922.html

HAÏTI : LES PROMESSES NON TENUES

12 janvier, la terre tremble à Haïti. 300 000 morts, des disparus, des blessés, les maisons effondrées, le pays désorganisé.

14 janvier, Éric Besson annonce parmi d'autres dispositions pour les Haïtiens de France l'assouplissement des conditions de regroupement familial.

Fin mars, le ministère déclare avoir reçu environ 9 000 demandes de regroupement, la moitié « hors des clous »! Et pour ceux qui sont dans les clous, 500 visas accordés fin mars, 1 000 revendiqués à TF1 le 9 mai.

Viliène Luma, une mère haïtienne parmi des centaines d'autres, en France depuis 10 ans, enfin régularisée en avril 2008. Il faut un délai d'un an après l'obtention d'un titre de séjour pour avoir le droit de déposer un dossier de regroupement familial, pourtant Viliène commence immédiatement ses démarches pour

faire venir ses deux fils, Wilky, 17 ans et Wolf, 13 ans. Obtenir des actes en Haïti est difficile et coûteux, plusieurs rendez-vous sont repoussés à l'OFII, le dossier traîne, Wilky devient majeur en juin 2009.
19 janvier 2010 : nouvelle demande. En toute humanité, l'OFII accepte de traiter le dossier du plus jeune, Wolf, mais pas celui de Wilky, pas dans les clous. Pas question de séparer les deux frères, ni de laisser Wilky seul. Viliène charge une avocate d'entreprendre les démarches sur place, acquitte les frais de visa. Le 15 avril, Wilky est à l'ambassade. REFUSE ! Désespoir de Wilky, car Wolf va partir le 1er mai.
Viliène ne s'avoue pas vaincue et demande à Wilky de lui envoyer la copie du refus, pour médiatiser. Le 2 mai, à l'arrivée de Wolf, devant les caméras de TF1, Viliène interpelle Éric Besson et réclame, en pleurs, la venue de son fils aîné.
Interrogé par la presse, le ministère fait appeler en moins de deux et à plusieurs reprises Wilky et obtient tout aussi vite de l'ambassade l'indication que le passeport photocopié par Wilky n'est pas le sien mais celui de son cousin qui a fait les mêmes démarches. Appels réitérés à la mère jusqu'à 22 heures, et coup de sang du ministre qui alerte la presse sur les prétendues supercheries montées par RESF. Il affirme : « À l'issue de vérifications soigneuses, il s'avère que M. Wilky LUMA n'a à ce jour déposé aucune demande d'autorisation de séjour ou de visa, […]

> *M. Wilky LUMA, contacté par le Ministère, a confirmé ne pas avoir déposé à ce jour de dossier de demande.*
> *Communiqué de presse d'Éric BESSON. 4 mai 2010*

On a maintenant la preuve du contraire. Car Wilky, qui a perdu sa tante et dont la grand-mère a été blessée, n'a pas fait ses démarches tout seul. Et son passeport comporte bien un refus de visa.
Besson exige un droit de réponse à TF1 et déclare alors que Wilky *« peut obtenir un visa puisqu'il va bénéficier des procédures d'assouplissement que j'ai créées à la suite de ce tremblement de terre. Puisqu'il entre dans ces critères, qu'il fasse la démarche normalement et il obtiendra le visa, il n'y pas de difficulté ».*
10 jours de plus à batailler serré avec le ministère. Enfin, c'est gagné pour Wilky qui retrouvera dimanche 23 mai sa famille.

DES EXPULSIONS ? NON ! DES NON ADMISSIONS…

> *« Les affirmations de RESF concernant de prétendues « expulsions » [de Haïtiens] sont également sans fondement, RESF entretenant notamment une confusion entre, d'une part, la non-admission à la frontière de ressortissants haïtiens vivant en Haïti et voulant entrer en France, et d'autre part, les reconduites dans leur pays d'origine de ressortissants haïtiens vivant en France en situation irrégulière. »*
> *Communiqué de presse d'Éric BESSON. 4 mai 2010*

Le refoulement (non-admission) de Lephtana, 15 ans, haïtienne, a été médiatisé. Ce qui l'a moins été, c'est qu'elle n'était pas la seule ! Près d'une trentaine de Haïtiens se sont trouvés bloqués en zone d'attente en Guadeloupe depuis le 12 janvier, les premiers libérés par le JLD au moment du séisme (il n'y avait pas d'avion) et les autres refoulés. Parmi eux, deux mineurs (15 et 16 ans).
En Guyane, RESF précise : Pas d'expulsions de Haïtiens, mais pour les Brésiliens, c'est l'abus et des méthodes hallucinantes : descentes au petit matin, portes cassées, personnes embarquées en caleçon, expulsions sommaires (sans passer par le CRA, fourgon direct pour la frontière)
Voir p. Kelly
Quant au témoignage du passager du vol Corsair SS0866 partant d'Orly le 17 mars 2010, qui relate son intervention pour éviter l'expulsion d'un ressortissant Haïtien, et qui a contacté France 2, il s'agit très certainement d'une supercherie supplémentaire.
Et pour l'expulsion dans les Hauts de Seine d'une jeune maman haïtienne allaitante, il s'agit sans doute d'un départ volontaire…

TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

RESF a choisi de soutenir financièrement les travailleurs sans papiers grévistes. Chacun(e) peut aussi participer à la collecte de fonds. Pour aider les grévistes mais aussi pour condamner l'acharnement du gouvernement.

Faire un don en ligne (CB) :
http://www.solidarites.soutiens.org/category/archives/sanspapiers/
NB : il faut auparavant s'inscrire :
http://www.solidarites.soutiens.org/sinscrire/

APPEL AUX DONS !

Soutiens et déplacements, petits spectacles et grandes manifs, frais de justice, édition d'affiches, DVD…publications diverses. Et un siège social (grâce à l'Edmp qui nous héberge). Et une assurance, et, et, et… **personne ne s'en doutait mais tout ça coûte des sous !**
Merci d'y penser, d'envoyer des dons et de solliciter vos ORGAS !

Chèques à l'ordre de RESF
s/c EDMP 8 impasse Crozatier.
75012 Paris

KELLY, JEUNE MALADE MENTALE, EXPULSÉE AU BRÉSIL SANS TRAITEMENT

Le 9 avril, la Police de l'Air et des Frontières de Guyane a expulsé à Macapà, Brésil, Kelly, brésilienne de 22 ans. La jeune fille a disparu à son arrivée à l'aéroport de Macapà où elle n'a été retrouvée que 36 heures plus tard, par une famille de Macapà. Kelly est psychotique, suivie au centre médico-psychologique du CHU de Cayenne. Lors de son arrestation, elle était « perchée », elle ne comprenait pas où elle allait. À Macapà, privée de médicaments, traumatisée par l'expulsion, Kelly était en pleine crise. La famille, aux ressources très limitées, continue à l'héberger alors que son état se dégrade de jour en jour.
Elle est arrivée du Brésil en Guyane en 2007 avec sa mère. Elle est devenue mère d'une fille aujourd'hui âgée de 18 mois, Vitoria, dont le père est en situation régulière. Kelly, sa mère, sa fille et le père de son enfant vivaient sous le même toit.
Kelly a déposé en février une demande de carte de séjour pour raisons médicales, aucun récépissé ne lui a été remis, la demande est restée sans réponse. Dans son dossier figure une lettre du psychiatre détaillant son état. Même chose pour sa mère, ni récépissé de dépôt, ni réponse à sa demande.
Lors de son arrestation, Kelly portait sur elle un certificat médical. Malgré les interventions de la CIMADE et de RESF, la Préfecture a refusé de la libérer, le médecin vu au CRA ayant considéré qu'elle était bonne pour… l'expulsion. Or il est impossible de rencontrer Kelly sans se rendre compte que son état psychologique est anormal.

Cette expulsion a fait du bruit, à Cayenne et en métropole. Les médias guyanais en font leur une. Le serveur de la préfecture est bloqué par la déferlante de mails et le fax crépite en continu!
L'Union syndicale de la psychiatrie proteste officiellement. La députée Christiane Taubira demande au Préfet de revoir sa décision. Une manifestation à l'appel d'associations, syndicats et partis politiques (Médecins du Monde, La Ligue des Droits de l'Homme, Les Verts entre autres) a eu lieu devant la Préfecture qui n'a même pas jugé utile de recevoir une délégation.

Nous réclamons le retour immédiat de Kelly qui reste en grand danger à Macapà.

Resf 97 Guyane

« 16mai : le préfet expulse la mère et la petite fille de Kelly, à 600 km de Macapà ! »

80 HEURES EN ZONE D'ATTENTE POUR CASIMIR, 13 ANS, ARRIVANT D'HAÏTI

Casimir KATCHINA HONEY, haïtienne, 13 ans, est arrivée à Orly le 9 mai. Elle a immédiatement été placée en zone d'attente, une sorte de prison pour étrangers suspectés de vouloir entrer illégalement en France. Elle a naïvement donné son véritable nom au policier qui avait en main son faux passeport établi à un autre nom. Sa tante (française) qui l'attendait à l'aéroport, soupçonnée d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers, est alors placée en garde à vue puis relâchée.
Casimir n'a plus de famille en Haïti. Elle y était élevée par une tante, disparue lors du séisme. En France, ses grands parents sont en situation régulière, ses oncles et tante sont français. Mais pas sa mère, Alèthe, arrivée en 2006.
La Police aux frontières d'Orly a appelé la maman sur son portable pour lui demander de se présenter en personne au commissariat et sans avocat… Terrorisée par la peur d'être arrêtée, la mère ne se présente pas.
Casimir passe une première nuit à l'hôtel, ramenée en zone d'attente dès le matin, un administrateur ad hoc est nommé, l'ANAFE apprend la situation et la relaie auprès des associations.
Nouvelle nuit d'hôtel. Mardi, le grand-père de Casimir se rend à Orly avec tous les documents (certificat de naissance de la petite, documents pour garantir la prise en charge par la famille etc.). Mais la Police ne veut voir que voir la mère
Sur la base des récentes déclarations de Besson indiquant qu'il n'y avait pas eu et qu'il n'y aurait pas d'expulsions de Haïtiens, Resf prend contact avec le ministère qui l'assure que la mère ne court aucun danger en se présentant à la police. On tente de la convaincre de venir, on s'assure que le commissariat est prévenu, qui déclare « c'est donc trop tard pour madame, le dossier part dès à présent au Parquet. »
Nouvelle nuit d'hôtel pour Casimir, l'audience devant le juge des libertés qui pourra décider de la libération de Casimir est fixée au jeudi, soit 4 jours après que Casimir ait posé le pied sur le sol français.
Mercredi : du ministère à la PAF d'Orly, la transmission est pour le moins chaotique. D'un côté : « la mère ne risque rien ». De l'autre, « on n'a pas reçu de consignes, on verra quand la mère arrivera, on transmet à la hiérarchie ».
20 heures : le ministère s'est engagé fermement, la mère, accompagnée, se présente avec son acte de naissance, celui de Casimir, des photos de sa fille.
20 h 30 : Rien ne va plus : la Paf exige une photo de la mère et de la fille ensemble pour avoir la certitude de la filiation !!!
Nouvel appel au ministère, qui… ouvre le parapluie : on ne peut pas prendre de risque, les documents présentés sont insuffisants. Avant de raccrocher, on informe le cabinet du ministre de la préparation d'un communiqué de presse.
21 h 30, nouvel appel du ministère. Miracle, tout baigne, Casimir peut être remis à sa mère… après 80 heures en zone d'attente policière.
Dès son arrivée en janvier 2009, Éric Besson avait pris l'engagement de changer radicalement la situation des mineurs en ZA. Beaux discours et réalité sordide.
La solution est pourtant simple : dès lors qu'un mineur dont la situation n'est pas claire pose le pied sur le sol français, il doit être remis à l'aide sociale à l'enfance sous la responsabilité de la justice des mineurs, le temps que les vérifications nécessaires soient faites.

« Maman, j'ai peur des policiers. Je ne veux pas qu'ils m'emmènent »

Daniel, à peine trois ans, a passé deux heures dans un commissariat de police.

Jeudi 22 avril ? Daniel revient du centre de loisirs avec son père. Celui-ci gare la voiture pour acheter des cigarettes ; quand ils sortent, la police les attend près de l'automobile : contrôle des papiers du véhicule et des papiers de monsieur. Les papiers de la voiture sont en règle, pas ceux de monsieur. Ni une, ni deux, en policiers zélés, ils arrêtent le père, le menottent et poussent père et enfant dans le fourgon.

Quelques instants plus tard au commissariat de Juvisy (91) : Daniel est seul dans une pièce vide avec son père assis, menotté à sa chaise. Les policiers laissent l'enfant une vingtaine de minutes avec lui puis viennent le chercher. Le petit ne comprend rien. Les policiers l'arrachent des bras de son père. Il est terrorisé, pleure et fait ses besoins dans sa culotte.

Pendant ce temps, les policiers ont appelé la maman : qu'elle vienne chercher son fils immédiatement sinon ils le confient à une administration, un service, elle ne comprend pas le nom. Elle entend qu'on la menace de la séparer de son fils. Elle arrive au commissariat affolée, angoissée vers 19 heures, après plus d'une heure de trajet. Daniel est avec les policiers depuis deux heures.

Ce soir-là, Daniel n'a pas pu dormir. Il a pleuré toute la nuit. Il a fait pipi au lit.

La deuxième nuit non plus, il n'a pas bien dormi, des cauchemars dans une pièce vide l'ont réveillé plusieurs fois en pleurs.

Environ un mois après l'arrestation de son père, Daniel a été malade. Quand il a vu les infirmiers du SAMU entrer chez lui, il s'est enfui dans sa chambre en criant : « Maman, je ne veux pas que les policiers m'emmènent ». Pendant une semaine, il s'est précipité plusieurs fois par jour vers la porte de l'appartement pour vérifier que les policiers n'étaient pas derrière.

Le juge des libertés a assigné à résidence M. Batrincea, le papa de Daniel, jusqu'au 10 mai 2010. Le tribunal administratif de Versailles a confirmé l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. La famille est donc réunie mais M. Batrincea court toujours le risque d'être expulsé. Les juvisiens choqués par le traitement infligé à Daniel, ont constitué un collectif de soutien qui demande la régularisation de son papa. La ville s'est couverte de banderoles et d'affiches. Une pétition circule dans les écoles et sur les marchés. Le conseil municipal a voté une motion demandant la régularisation de M. Batrincea. Le collectif se rassemblera régulièrement jusqu'à ce que la préfecture délivre un titre de séjour au papa de Daniel.

Mais Daniel pourra-t-il oublier ?

Resf 91

Mohamed ALLOUCHE, le retour

Mohamed Allouche, marié à Nadia, française sourde et muette, a été expulsé le 7 mai 2009. Il aurait dû recevoir de droit, comme père et comme conjoint d'une Française un titre de séjour. Peut-être pour atteindre son quota d'expulsions (chaque préfet reçoit le nombre d'expulsions qu'il doit exécuter dans l'année, à l'unité près), l'administration le lui a refusé.

Selon le préfet des Hauts de Seine « l'enquête de police diligentée suite à cette demande [de titre de séjour] fait ressortir que la communauté de vie avec votre épouse n'est pas établie ». Au vu de ces éléments, je considère que votre mariage et que la reconnaissance de l'enfant Noufel ont eu pour seul but de vous permettre de vivre régulièrement en France et que votre demande constitue donc un détournement de l'objet du visa sollicité ».

Malgré l'émotion soulevée par cette affaire dans l'école de Noufel et dans la ville de Montrouge, le préfet et le ministre s'entêtent. Observateurs attentifs et omniscients de la vie des couples, ils savent tout. À noter que comme c'est trop souvent le cas dès lors qu'une affaire est médiatisée, les insinuations malveillantes vont bon train. Façon, peut-être de dissuader la population de Montrouge de lui apporter son soutien et sa solidarité.

Peine perdue. Chaque vendredi de 18 à 19 heures depuis le 7 mai 2009, plusieurs dizaines de Montrougiens se rassemblent quels que soient le temps et la température, et réclament le retour de Mohamed.

Parallèlement un recours contre le refus de visa de Mohamed est introduit devant le Conseil d'État avec plus d'une centaine de preuves et de témoignages attestant de la réalité du couple Allouche. Le Conseil d'État a tranché : il ordonne le retour de MOHAMED, convaincu par Nadia Allouche, témoignant en langue des signes, et par les 1 000 pages de preuves et d'argumentation. Les éléments produits par M. Allouche en vue d'établir la réalité et la sincérité de l'union sont, en l'état de l'instruction et alors qu'aucune action en nullité du mariage n'a été engagée, propres à faire naître un doute sérieux sur le bien-fondé des motifs de la décision de refus de visa… dit, très poliment le Conseil d'État. C'est en réalité une gifle publique au ministre du Trou de serrure.

On attend donc le retour de Mohamed. Qu'on ira accueillir à l'aéroport, avec les honneurs dus aux victimes de l'injustice d'État et des calculs des politiciens au petit pied.

JEUNES MAJEURS À PARIS : NI EXPULSÉS, NI RÉGULARISÉS

Après la désinvolture, la provocation! la préfecture de police interdit l'accès des centres de réception des étrangers aux jeunes.

Le préfet s'y était engagé, les jeunes sont venus demander leur dû : le vendredi 30 avril, une trentaine de jeunes majeurs scolarisés se sont rendus dans les centres de réception des étrangers (CRE) très tôt le matin déposer dans le calme une nouvelle demande de rendez-vous en vue d'obtenir un titre de séjour. Il ne s'agissait ni d'un rassemblement, ni une manifestation, mais d'une démarche « ordinaire ».

La réponse fut à la hauteur : suite au communiqué de presse du RESF, le préfet de police a fermé les trois CRE. Pourquoi tant de mépris… ou s'agit-il simplement de peur ?

Après des pourparlers houleux entre militants et personnel administratif, les CRE avenue du Maine et rue de l'Étoile furent rouverts, non sans difficulté et avec d'incessantes instructions contradictoires. Le CRE accueillant les Algériens rue des Morillons restait fermé.

La PP a voulu transformer ce passage dans les CRE en « dépôt collectif » alors que le RESF avait fait un autre choix, celui du rendez-vous individuel avec des dossiers complets. Afin de diviser pour mieux régner, les policiers venus en renfort devant les entrées des CRE ont annoncé à tous les étrangers venant déposer leur dossier que la raison de ces portes closes, puis du retard d'ouverture n'était que la conséquence de l'action de RESF. Obscur raisonnement, puisque nous avons refusé tout traitement de faveur ; chacun, venu ou non avec RESF devait pouvoir déposer sa demande. Il semble que thé chaud, madeleines et dossiers débordants sont devenus des indices de trouble à l'ordre public. Plus grave et inquiétant, le traitement arbitraire des dossiers de ces 28 jeunes. Seul le CRE de Maine a accepté de donner des rendez-vous pour un examen de situation à tous les jeunes ayant un dossier complet. Alors que celui de la rue de l'Étoile a appliqué une politique de rejet systématique, n'honorant qu'un seul dossier.

Comment la PP peut-elle expliquer la différence de traitement de ces jeunes entre le CRE de l'avenue du Maine, celui de la rue de l'Étoile et la fin de non-recevoir des Algériens rue des Morillons ? Ils ne comprennent pas, et personne ne pourra l'expliquer : pourquoi la loi n'est pas appliquée de la même façon dans tous les locaux de la PP ?

Est-ce là digne d'un État de droit ?

Nous demandons une nouvelle fois et avec force au Préfet de Police de Paris non seulement de tenir sa parole mais aussi de veiller à l'égalité de traitement des dossiers. Tous les jeunes majeurs scolarisés sans papiers, comme leurs aînés, ont droit à un rendez-vous dans des conditions équitables. La réalité de leurs liens avec notre pays et leurs projets d'avenir doivent être pris en compte avec sérieux par l'administration.

Sur près de 200 dossiers (dépôts collectifs RESF de mai 2008 et mai 2009) :
une petite cinquantaine de jeunes a été régularisée
une quarantaine a reçu des refus, dont 20 assortis d'OQTF (obligation à quitter le territoire français)
les autres (une centaine) n'ont pas obtenu de réponse suite à un rendez-vous à la PP ou bien n'ont jamais été convoqués.

TRAVAILLEURS SANS PAPIERS EN GRÊVE DEPUIS 7 MOIS

Depuis plus de sept mois, plusieurs milliers de travailleurs sans papiers sont en grève pour obtenir non seulement leur propre régularisation mais aussi celle de tous ceux qui, dans ce pays, ont un travail, payent souvent les cotisations et les taxes, parfois des impôts directs tout en étant privés de tous leurs droits (chômage, sécurité sociale, retraite).

Ils occupent des emplois souvent pénibles et mal payés dans des secteurs pourtant plus qu'utiles : le bâtiment, l'intérim, le nettoyage, l'aide à la personne. C'est d'ailleurs très largement reconnu : selon un sondage paru il y a quelques semaines, 78 % de la population se disait favorable à la régularisation des travailleurs sans papiers.

Mais, hanté par son délire anti-immigrés, Besson s'entête à voir chez ces travailleurs un « flux migratoire à juguler » là où il y a un problème de droit du travail à résoudre. C'est d'ailleurs si vrai que les discussions qui se sont ouvertes la semaine dernière entre les syndicats de salariés et le gouvernement se sont déroulées en présence de représentants du ministère du travail.

Il est temps, plus que temps, que le gouvernement comprenne enfin que ces travailleurs ont toute leur place dans la société, que la population du pays le leur reconnaît et que même une partie du patronat le demande.

En attendant, la grève continue. Elle ne peut durer qu'avec la solidarité de tous, en particulier financière.

http://travailleurssanspapiers.org/

BILLIERES : LE MUR DES EXPULSÉS SACCAGÉ

Les identitaires ont revendiqué le 7 mai la destruction sauvage du MUR DES EXPULSES, à Billères, (64), mur qu'ils ont recouvert de peinture avec ces mots « C'est fait, M. le Préfet ! »

Cette fresque, inaugurée en septembre 2009, avait été commandée par le maire de Billère pour rendre hommage aux familles de sans-papiers reconduites à la frontière. Des expulsions qui avaient suscité une vive émotion chez de nombreux habitants de l'agglomération.

Le 12 janvier 2009, le tribunal administratif de Pau saisi par le représentant de l'État, avait à son tour jugé que la fresque était illégale au regard de son manque de « neutralité ». Depuis ce jour, le maire de Billère, le socialiste Jean-Yves Lalanne résistait.

LES MAINS EN L'AIR

Sortie le 9 juin du film de Romain Goupil Les Mains en l'air. Il y met en scène des parents d'élèves d'une école parisienne qui prennent très activement des enfants et des familles sans papiers sous leur protection.

On y retrouve Milana, une mère et sa fille tchétchènes, régularisées de haute lutte à Lyon en 2005

Des situations dans lesquelles beaucoup se reconnaîtront, pour le meilleur et, parfois aussi, l'un peu moins bon… Le film touche juste, fait rire, émeut et fait réfléchir. Un film, quoi, un bon.

Romain Goupil présentera son film en avant-première au cours d'une tournée de projections et de débats auxquels les RESF locaux peuvent assister et/ou être associés.

Pour davantage de renseignements, prendre contact avec Camille Verry, Les Films du Losange, 01 44 43 87 25 c.verry@filmsdulosange.fr

BERCY 18 SEPTEMBRE GRAND CONCERT ROCK SANS PAPIERS

Le rendez-vous de la rentrée contre la politique de l'immigration
Billets en vente à partir du 25 mai
Appel à signer et à faire signer sur le site RESF, relayé par les organisations participantes : relayé par les organisations participantes : LDH, Cimade, AutreMonde, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CGT.
http:// www.rocksanspapiers.org